

Arras

Communauté Urbaine



BUDGETS PRIMITIFS

EXERCICE 2019

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour l'ensemble des budgets dans le document comptable officiel.

Budgets concernés – budget principal et 8 budgets annexes :

- Budget bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Balnéoludique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau

PREAMBULE :

La construction budgétaire 2019 intègre les différents paramètres suivants :

CEUX LIÉS AU CONTEXTE :

➤ Contexte exogène :

- La réforme de la Dotation d'Intercommunalité issue de la Loi de Finances pour 2019 : prévue de manière neutre pour 2018
- La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) intégrée depuis 2018 dans les variables d'ajustement, avec une baisse prévisionnelle sur 2019 de -0,5%
- Le maintien de l'enveloppe FPIC pour 2018 à 1 milliard d'euros et le relèvement du seuil de prélèvement à 14% contre 13,5% des recettes de l'ensemble intercommunal
- Sur la fiscalité des ménages, des entreprises et de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :
 - Revalorisation des bases cadastrales basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé : + 2%
 - Revalorisation de la grille tarifaire applicable aux locaux professionnels ? objets de la réforme de la révision des valeurs locatives ? qui est en moyenne sur l'ensemble des 228 tarifs de +0,2% et la non prise en compte pour 2019 de la revalorisation exceptionnelle intervenue en 2018 pour +1,2%.
 - Evolution naturelle des bases fiscales estimée à +0,4% pour les bases ménages et à +1% pour les bases entreprises (CFE) étant par ailleurs pris en compte le départ de l'entreprise Caterpillar et le transfert de certaines enseignes commerciales sur la zone de Duisans

➤ Contexte endogène :

- Le transfert de la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz » intervenu au 01/01/2018 et dont les modalités financières ont été traitées en cours d'année 2018. La compensation financière consécutive au transfert de la ressource des communes vers la CUA s'est opérée sur 2018 sur la base de 3 trimestres (les communes en ayant perçu 1 directement de la FDE), la compensation financière pour 2019 se fera sur une année pleine.
- Le transfert des Amendes de Police intervenu au 01/01/2018 et dont les modalités financières ont également été traitées en cours d'année 2018

CEUX LIÉS A NOS OBJECTIFS :

- Contenir les dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2018
- Renforcer la solidarité envers les communes : majoration de l'enveloppe DSC de +206K€
- Maintenir l'enveloppe des subventions aux associations à son niveau 2018 : 2,651M€
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité des ménages en 2019
- Pas de hausse du taux sur la fiscalité des entreprises en 2019
- Pas de hausse du taux de la TEOM en 2019
- Légère évolution du taux de VT à compter du 01/01/2019 : +0,05% (le taux passe donc de 0,95% à 1%)
- Maintenir la capacité de désendettement inférieure à 8 ans sur le budget Principal et le budget Transport et à 15 ans (objectif 12 ans) sur le budget Assainissement et le budget Eau.

BESOIN D'EMPRUNT prévisionnel sur 2019 :

- Budget Principal : 8 millions €
- Budget Transport : 6,6 millions €

- Budget Assainissement : 2,4 millions € dont 1,2 millions d'€ d'avances remboursables à 0% émanant de l'Agence de l'Eau

Aussi, le besoin de financement prévisionnel, tel que défini au 2° de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (« 2°- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. ») s'établit de manière prévisionnelle et tous budgets confondus à 8,7M€.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

I – LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES

FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	8 272 315	Amort.	2 841 558
	Vir. vers sect. Invest.	30 645 727		
	Dépenses Réelles	65 586 792	Recettes Réelles	82 192 625
			Résultat de fonct. N-1	19 470 651
	104 504 834	=	104 504 834	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	2 841 558	Vir. de la sect. Fonct.	30 645 727
	Op. patrimoniales	222 000	Amort.	8 272 315
	Déficit d'invest. N-1	7 678 241	Op. patrimoniales	222 000
	Dépenses d'équip. N	24 639 603	Résultat de fonct. Cap. N-1	14 591 129
	Dépenses d'équip. reports N-1	9 820 429	Recettes d'équip. dt cessions	3 893 507
	Fonds de roulement	13 637 751	Recettes d'équip. reports N-1	2 907 541
	Remb. Capital de la dette	6 795 400	Autres ress. (FCTVA, TA, Remb.Av.)	2 300 000
	Ligne de trésor. et caution	3 014 345	Emprunt prévisionnel	8 000 000
	Sub. équilibre bud. annexes	5 147 237	Ligne de trésor. et caution	3 014 345
Av. forfaitaire	50 000			
	73 846 564	=	73 846 564	

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à 104 504 834 €
- et en investissement à 73 846 564 €

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2019 s'élèvent à 82 192 625€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 101 663 276€ en y incluant l'excédent de fonctionnement reporté de 2018 qui s'élève à 19 470 651€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 65 586 792€.

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges à caractère général	8 771 218	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	19 470 651
Reversements aux communes	28 477 085	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, droit de place, AC ...)	61 462 889
dt AC = 22 409 671€		Dotations et subventions (dt DGF, DC RTP, all. compensatrices)	18 947 862
dt DSC = 6 067 414€			
Autres reversement de fiscalité Prélèv. FPIC, dégrev. TASCOM	483 475		
Charges brutes de personnel et frais assimilés	14 705 954	Autres ressources (refacturation MAD, remb. Divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, produits exceptionnels)	1 748 114
Versement subventions, SDIS et indemnités	6 711 577		
dt subventions ass + MAD = 2 816 140€			
dt SDIS = 2 961 650€			
dt autres et indemnités = 933 787€			
Charges financières (intérêts dette)	2 111 215	Reprises sur provisions	33 760
Provisions pour risques	45 000		
Equilibre des budgets annexes* et autres	4 281 268		
TOTAL DEPENSES REELLES	65 586 792	TOTAL RECETTES REELLES	101 663 276

* Subventions d'équilibre au fonctionnement des budgets annexes :

Budget Transport	2 409 338
Budget Ordures Ménagères	1 179 877
Budget Quartiers Vauban	296 251
Budget Balnéoludique	243 260

• COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

L'objectif fixé par la note de cadrage budgétaire était s'agissant des dépenses réelles de fonctionnement de contenir l'évolution de ces dernières par rapport au BP 2018.

	BP 2018	Prév. BP 2019
Charges à caractère général	8 482 772	8 771 218
Charges de personnel et assimilés	14 630 992	14 705 954
Indemnités et autres	874 594	933 787
Reversements aux communes	25 857 304	28 477 085
Fpic et autres reversements	368 644	483 475
Subventions aux associations + MAD	2 665 090	2 648 890
SDIS	180 610	167 250
Charges financières	2 913 321	2 961 650
Dépenses exceptionnelles	2 353 215	2 111 215
Sub. Budgets annexes	201 255	152 542
<i>Transport</i>	4 583 020	4 128 726
<i>Quartiers Vauban</i>	1 971 237	2 409 338
<i>Balnéoludique</i>	602 170	296 251
<i>Ordures ménagères</i>	699 160	243 260
Dotations aux provisions	1 310 453	1 179 877
	30 000	45 000
TOTAL	63 140 816	65 586 792

Sans retraitement, le BP 2019 apparaît en hausse de +3.87%.

Cependant, il convient pour apprécier l'évolution réelle de ces dépenses de retraiter les Attributions de Compensations (AC) qui ont connu en cours d'année 2018 une évolution à la hausse en vue de compenser les communes des ressources transférées à la CUA consécutivement au transfert de la compétence TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) et Amende de Police.

Une fois ces AC retraitées, le BP 2019 affiche une légère baisse de -0.3% par rapport au BP 2018.

Cette légère baisse prévisionnelle est essentiellement imputable à :

- la baisse des intérêts de la dette liée à un encours de dette stable et un coût de la dette qui diminue
- la baisse des subventions d'équilibre aux budgets annexes et notamment celles versées aux Quartiers Vauban et au Centre Balnéoludique

- la baisse des dépenses exceptionnelles avec la fin du protocole d'accord sur l'accès des piscines d'Arras et d'Achicourt pendant la fermeture pour travaux du Centre Balnéoludique

Le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget Principal est celui des reversements aux communes via les Attributions de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité communautaire (DSC)

S'agissant des AC, le BP 2019 intègre les conséquences financières des transferts de compétences intervenus en cours d'année 2018 (TCCFE et Amendes de Police) et dont les crédits du BP 2018 ont été ajustés en cours d'année. A noter que 2019 vient compenser les communes au niveau de la TCCFE sur une année pleine, considérant qu'en 2018, elles ont été compensées sur la base de 3 trimestres, les communes ayant perçu directement de la part de la FDE (Fédération Départementale de l'Energie) un trimestre.

	BP 2018	BP 2019	Evol.
AC	19 996 222	22 409 671	12,1%
DSC	5 861 082	6 067 414	3,5%
TOTAL	25 857 304	28 477 085	10,1%

S'agissant de la DSC, son montant sur 2019 a été majoré de +206K€ afin de renforcer la solidarité auprès des communes ayant intégré la CUA en 2013 et 2017.

En ce qui concerne les dépenses de personnel et les frais assimilés, Il s'agit ici des dépenses brutes de personnel sans retraitement des éventuelles refacturations de personnel mis à disposition de certaines structures. Celles-ci évoluent sur le Budget Principal et de BP à BP de +0,51% et se répartissent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019	Evol.
Masse salariale chargée	14 496 646	14 561 453	0,45%
Fonctionnement RH (Médecine du travail, pharmacie...)	88 710	90710	2,25%
SDIS Allocation de vétéran	45 636	53 791	17,87%
TOTAL	14 630 992	14 705 954	0,51%

En ce qui concerne, le FPIC (Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), il convient de rappeler que la Communauté Urbaine d'Arras est bénéficiaire net en ce qui concerne ce dispositif. Elle est à la fois contributrice et bénéficiaire. Sa contribution au dispositif et bien que la Loi de Finances pour 2018 ait fixé de manière pérenne l'enveloppe nationale à 1Md€, elle a été prévue avec une légère hausse.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Prélèvement FPIC	338 644	434 685	453 475

Effectivement, le caractère figé de l'enveloppe de prélèvement national ne garantit nullement le même niveau individuel de prélèvement, considérant que les critères propres à chacune collectivité s'agissant du prélèvement peuvent évoluer d'une année sur l'autre.

La contribution au contingent incendie (SDIS), qui constitue une dépense obligatoire, a été prévue au BP 2019 à hauteur de 2 961 650€ par application de la contribution par habitant votée par le SDIS pour 2019.

Les charges financières ont été prévues en baisse au BP 2019 du fait d'un encours de dette stable et d'un coût de la dette en baisse.

Enfin, en ce qui concerne les charges exceptionnelles autres que celles des subventions d'équilibre aux budgets annexes, celles-ci sont en baisse du fait de la fin du protocole d'accord pour l'utilisation des piscines d'Arras et d'Achicourt pendant la fermeture pour Travaux du centre balnéoludique.

• **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

En matière de taux sur la fiscalité directe locale, **la volonté pour 2019 est de maintenir les taux inchangés depuis 7 années consécutives :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	prév. 2019
TH	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

Le poste « impôts et taxes » est prévu à hauteur de 61,46M€ et est composé des ressources issues de la fiscalité locale et d'autres ressources :

Fiscalité locale	Prév BP 2019	Evol./BP 2018
Impôts ménages	27,31M€	1,43%
CFE	13,78M€	-2,23%
CVAE	7,60M€	2,70%
TASCOM	1,80M€	0,00%
IFER	0,84M€	0,00%
GEMAPI	0,58M€	0,00%
TOTAL	51,91M€	0,53%

Autres	BP 2019
Taxe de Séjour	0,25M€
FPIC	1,32M€
FNGIR	5,93M€
autres	0,06M€
TCCFE	2,00M€
TOTAL	9,56M€

Il convient d'observer la baisse prévisionnelle s'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Cette baisse prévisionnelle résulte de la prise en compte de l'exonération de base de cotisation minimum à la CFE des redevables réalisant un chiffre d'affaires < 5 000€ applicable au 01/01/2019, de la neutralisation de la revalorisation des bases cadastrales intervenues en 2018 s'agissant des locaux professionnels révisés (-1,2%) et de la perte de bases fiscales consécutives au départ de l'entreprise Caterpillar et au transfert de certaines entreprises du territoire sur la zone de Duisans.

A noter que parmi les autres recettes de ce poste de ressources figurent les produits issus de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, objet du transfert opéré en 2018 et dont le produit est prévu pour 2019 à hauteur de 2 M€.

Le poste « dotations et subventions » est prévu à hauteur de 18,9M€.

Dotations	BP 2019
DGF	13,86M€
All. Compensatrices	0,96M€
DCRTP	3,56M€
FCTVA (fonctionnement)	0,02M€
TOTAL	18,40M€

Autres dotations/subventions	BP 2019
Contrat Adulte Relais, ARS ...	0,04M€
Prestations Autorisation Droit des Sols	0,22M€
Sub. SAGE, Gemapi ...	0,07M€
Refacturation Tx communes	0,06M€
CAF - gdv	0,15M€
Ateliers Santé	0,02M€
TOTAL	0,55M€

La prévision faite, s'agissant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), intègre une baisse prévisionnelle d'un montant de -196K€ sur la part « dotation de compensation ». Si l'enveloppe nationale pour 2019 a été reconduite à son niveau 2018, la hausse de 90M€ opérée respectivement sur la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DSR (Dotation

de Solidarité Rurale) est financée via la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Les allocations compensatrices sont quant à elles prévues en hausse par rapport au BP 2018 car elles comprennent la compensation intégrale de l'exonération de base de cotisation minimum à la CFE pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 000€.

La DCRTP, qui depuis la Loi de Finances pour 2018, a été intégrée dans les variables d'ajustement, a pour sa part été anticipée avec une baisse prévisionnelle de -18K€ par rapport au BP 2018.

Enfin, les autres ressources de ce budget comprennent, pour 1,7M€, les refacturations de la masse salariale affectée aux budgets annexes Assainissement, Eau et Quartiers Vauban ou à d'autres organismes, les produits divers liés aux locations immobilières, les produits issus des aires d'accueil des Gens du Voyage, les redevances d'occupation du domaine public

- **L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2019, l'épargne brute prévisionnelle est de 16,6M€ soit un niveau quasi constant par rapport au BP 2018.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Déficit investissement reporté N-1	7 678 241	Couverture du déficit N-1 + reports N-1 (1068)	14 591 129
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,26,27,45)	24 639 603	Subventions d'investissement (024, 13,27,45)	3 493 507
Dépenses d'équipement reports N-1 (20,204,21,23,26,27)	9 820 429	Subventions d'investissement reports N-1	2 907 541
Equilibre des budgets annexes	5 147 237	Autres dotations (FCTVA, TA et remb. Av. Remboursables)	2 700 000
<i>dont Equilibre budget Balnéo</i>	338 740		
<i>dont Equilibre budget Bâtiment</i>	75 000		
<i>dont Equilibre budget ZAC</i>	4 733 497		
<u>FDR</u>	13 637 751		
Remboursement du capital de la dette	6 795 400	Besoin prévisionnel d'emprunt	8 000 000
Ligne de Trésorerie et caution	3 014 345	Ligne de Trésorerie et caution	3 014 345
Avances forfaitaires	50 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	70 783 006	TOTAL RECETTES REELLES	34 706 522

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement prévues au Budget Principal s'élèvent à 24 639 603€ auxquelles s'ajoutent les reports en dépenses d'équipement de 9 820 429€ et l'équilibre en investissement des budgets annexes (via subventions ou avances remboursables) pour 5 147 237€

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 6 795 400€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les recettes prévues au BP 2019 se répartissent notamment entre :

- des subventions d'équipement (dont prévision de cessions de patrimoine) pour 3 493 507€.
- des ressources issues du FCTVA et de la Taxe d'aménagement (et autres) pour 2 700 000€
- des reports de recettes de N-1 pour 2 907 541€
- et le recours prévisionnel à l'emprunt pour 8 000 000€

Les dépenses et les recettes d'équipement prévues au BP 2019 (hors reports de N-1) se répartissent de la manière suivante :

COMMISSION 1 - RESSOURCES	DEPENSES	RECETTES
Aide aux communes	1 017 792	120 000
<i>Fonds de Concours</i>	1 017 792	
<i>Achicourt Av. Remboursable</i>		100 000
<i>Scota Av. Remboursable</i>		20 000
Ressources	56 000	400 000
<i>Mobilier et matériel</i>	56 000	
<i>Produits Amendes de Police</i>		400 000
TOTAL	1 073 792	520 000

COMMISSION 2 - DEV. ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES
Attractivité	1 450 000	100 000
<i>Bassin d'eau plate et port fluvial</i>	1 400 000	100 000
<i>Stade d'eaux vives</i>	50 000	
Développement économique (hors ZAC)	1 146 365	60 000
<i>Boucle locale numérique</i>	186 365	
<i>Entretien des Zones d'activités</i>	10 000	
<i>Marchés aux bestiaux</i>	368 000	
<i>Aides création d'emplois</i>	310 000	
<i>Aide aux entreprises</i>		60 000
<i>Entrée au Capital SAS Eurametha</i>	272 000	
Formation Emploi	50 000	0
<i>Entretien bâtiment (APRA+Cité Nature)</i>	50 000	
Ressources	230 900	4 000
<i>Informatique et téléphonie</i>	230 900	4 000
TOTAL	2 877 265	164 000

COMMISSION 3 - AMENAGEMENT	DEPENSES	RECETTES
Aménagement	1 685 000	150 000
<i>Elaboration PLUI + Etudes urbanisme</i>	585 000	30 000
<i>Abords Ecoresort passerelle liaison Arras St Nicolas</i>	1 000 000	0
<i>Aménagement paysager Parc du Burien</i>	100 000	
<i>Abords Canal St Michel - Tricart</i>		120 000
Mobilité	675 000	200 556
<i>Schéma vélos</i>	675 000	200 556
TOTAL	2 360 000	350 556

COMMISSION 4 - HABITAT SOLIDARITE	DEPENSES	RECETTES
Habitat CUA	1 609 757	100 000
Habitat ETAT	1 414 500	1 489 012
Renouvellement urbain	668 288	341 934
ANRU	500 000	259 934
PNRU (St Michel et Baudimont)	149 784	82 000
Etudes (Nobel)	18 504	
Solidarité Communautaire	620 000	0
Entretien espaces Gens du Voyage	30 000	
CTE - transition écologique log. Sociaux et particuliers	220 000	
Entretien Domaine Social	70 000	
Aire d'accueil Grand Passage	300 000	
Tranquillité publique	220 000	0
Vidéoprotection sites communautaires	220 000	
TOTAL	4 532 545	1 930 946

COMMISSION 5 - DEV. DURABLE	DEPENSES	RECETTES
Aménagement	718 000	0
Entretien Poteaux et bouches incendie	350 000	0
GEMAPI	368 000	0
Environnement	1 191 000	605 000
DIG Scarpe	800 000	100 000
SAGE Scarpe Amont	100 000	105 000
Plan boisement - 8 sites - Maillage		400 000
Etude hydraulique et sédimentaire	30 000	
Plan Climat territorial - VAE	80 000	
Plan Climat territorial - Étude vulnérabilité	150 000	
Terrain - Crinchon	31 000	
Transition énergétique	150 000	20 000
Etude Transition énergétique		20 000
Travaux d'amélioration de perf. énergétiques	150 000	
TOTAL	2 059 000	625 000

COMMISSION 6 - PATRIMOINE INFRA.	DEPENSES	RECETTES
Formation - Emploi	1 150 000	113 005
Entretien Salle de sports dt 1M€ Guy Mollet	1 150 000	113 005
Infrastructures	8 023 000	100 000
Entretien des voiries et grosses réparations	7 723 000	100 000
Extension des cimetières	200 000	
Renforcement des réseaux d'électrification	100 000	
Ressources	1 760 000	0
Ateliers Fourrière refuge	1 150 000	
Véhicules légers	100 000	
Plateforme services	50 000	
Aménagement locaux CUA (espaces verts et divers)	280 000	
Matériel et outillage services techniques	180 000	
Aménagement	804 000	90 000
Acquisition bâtiment ZI est	215 000	
Cession bâtiment Bd Faidherbe (cinémovida)		90 000
PPRT Primagaz et CECA	385 000	
Eclairage parvis Esplanade VDS	100 000	
Bâtiment base nautique	64 000	
Maison Nénuphar	40 000	
TOTAL	11 737 000	303 005

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET TRANSPORT**

I – LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES

FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	2 131 517	Amort.	600 015
	Dépenses Réelles	13 031 074	Recettes Réelles	12 153 238
			Subvention d'équilibre	2 409 338
		15 162 591	=	15 162 591
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	600 015	Amort.	2 131 517
	Op. patrimoniales	250 000	Op. patrimoniales	250 000
			Résultat de fonct. Cap. N-1	830 874
	Dépenses d'équip. N	8 411 500	Recettes d'équip. N	95 000
	Dépenses d'équip. reports N-1	657 953	Recettes d'équip. reports N-1	58 000
	Fonds de roulement	26 762	Autres ress. (FCTVA)	207 839
	Remb. Capital de la dette	177 000	Emprunt prévisionnel	6 600 000
	Av. forfaitaire	50 000		
		10 173 230	=	10 173 230

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif du budget transport s'équilibre :

- en fonctionnement à 15 162 591€
- et en investissement à 10 173 230€

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2019 du budget transport s'élèvent à 14 562 576€, dont 2 409 338€ de subvention versée par le Budget Principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 13 031 074€.

FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	12 811 705	<u>Vente de produits fabriqués, prestations de</u>	1 118 738
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	105 733	<u>Produits issus de la fiscalité (VT)</u>	10 900 000
<u>Autres charges de gestion courante</u>	45 620	<u>Subventions d'exploitation</u>	2 416 338
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	57 016	<u>Autres produits de gestion courante</u>	125 000
<u>Charges exceptionnelles</u>	1 000	<u>Produits exceptionnels</u>	2 500
<u>Reversements de fiscalité</u>	10 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	13 031 074	TOTAL RECETTES REELLES	14 562 576

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui des charges à caractère général pour **12 811 705€**. Ce poste reprend la contribution financière forfaitaire à verser à la société Artis qui exploite le réseau de transport de voyageurs et est prévue à 12,1M€. Cette contribution prend en compte toutes les évolutions intervenues sur le réseau ainsi que tous les nouveaux services proposés au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre du renouvellement de la DSP transport (Délégation de Service Public), à savoir : les lignes rurales, le service ACTIBUS (accès aux zones d'activités : ACTIPARC, ARTOIPOLE, ZI Est), le service NOCTIBUS, 2 nouveaux circuits proposés pour la Citadine, 2 nouvelles stations pour CITIZ et l'intégration du service Tmpr.

Les charges financières s'élèvent à 57 016€ et correspondent aux intérêts de la dette levée en 2018 à hauteur de 2,9M€ pour le financement des bus GNV et l'adaptation du dépôt Artis à la motorisation au gaz.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Le premier poste de ressources est celui du Versement Transport (VT) dont le montant prévisionnel s'élève à 10,9M€ par application du taux de 1%. Ce taux reste bien inférieur à celui appliqué sur d'autres territoires : SMT Artois Gohelle : 1,80% en 2018/ SMT du Douaisis : 1,80% depuis 2009 / CU de Dunkerque : 1,55% depuis 2011 / CU de Lille : 2% depuis 2011. A ces ressources de VT, s'ajoute la compensation prévisionnelle pour changement de seuil (9 à 11 salariés) évaluée à 125K€ (autres produits de gestion courante).

1,18M€ sont prévus au budget 2019 au titre de la convention avec le Département pour le transport des scolaires.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget transport, une subvention de fonctionnement du Budget Principal est prévue à hauteur de 2,4M€. Cette subvention d'équilibre permet par ailleurs de couvrir les dépenses d'amortissement nettes des subventions transférables.

Il convient de souligner que dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport urbain, la société Artis, délégataire du service, perçoit directement les recettes liées aux tarifs appliqués aux usagers. Cette part reste relativement faible dans la mesure où l'usager ne règle qu'une partie infime du coût réel du transport public, de l'ordre de 1/9^{ème}. Comme évoqué précédemment, le coût du service est majoritairement financé par les ressources issues du VT et par une subvention du Budget principal.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Déficit investissement reporté N-1</u>	0	<u>Excédent d'investissement reporté</u>	830 874
<u>Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)</u>	8 411 500	<u>Subventions d'investissement et opérations cpte de tiers</u>	95 000
<u>Dépenses d'équipement reporté de N-1 (20,21,23,26,4581)</u>	657 953	<u>Subventions d'investissement reporté N-1</u>	58 000
<u>FDR</u>	26 762	<u>Autres dotations (FCTVA)</u>	207 839
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	177 000	<u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u>	6 600 000
<u>Avances forfaitaires</u>	50 000		
TOTAL DEPENSES REELLES		TOTAL RECETTES REELLES	
	9 323 215		7 791 713

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Pour 2019, les dépenses d'équipement sur ce budget s'élèvent à 8,41M€ auxquelles s'ajoutent les dépenses d'équipement reportées de 2018 pour 658K€. Ces dépenses d'équipement correspondent à la poursuite du renouvellement des bus GNV et de l'adaptation du dépôt de bus à la motorisation GNV, ainsi qu'à l'aménagement du domaine routier.

Les dépenses d'investissement reprennent également pour 2019 le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour un montant de 177K€ résultant de l'emprunt mobilisé en 2018 pour 2,9M€ (remboursement sur 15 ans).

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Ces recettes réelles d'investissement sont composées :

- de subventions pour 153 K€ émanant de la Région et de l'Etat pour l'installation des garages à vélos et l'achat des bus au gaz. Des démarches sont actuellement en cours pour obtenir d'autres cofinancements notamment au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Public Local) et du FEDER.
- du FCVTA pour 208K€

Le besoin prévisionnel d'emprunt sur 2019 s'établit à 6,6M€. Ce montant pourrait être revu à la baisse en fonction des démarches en cours pour l'obtention de cofinancements supplémentaires.

Les dépenses et les recettes d'équipement prévues au BP 2019 du Budget Transport (hors reports de N-1) se répartissent de la manière suivante :

BUDGET TRANSPORT	DEPENSES	RECETTES
Transport	8 411 500	95 000
<i>Matériel de transport</i>	3 600 000	
<i>Travaux bâtiment motorisation GNV</i>	3 822 000	
<i>Installation SAEIV</i>	400 000	
<i>Billettique</i>	360 000	
<i>Matériel et outillage</i>	151 000	
<i>Infrastructures routières</i>	60 000	
<i>Indemnités servitudes</i>	16 000	
<i>Garage à vélos</i>		95 000
<i>Vidéo protection</i>	2 500	
TOTAL	8 411 500	95 000

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES AUTRES BUDGETS ANNEXES : BUDGETS PRIMITIFS 2019
(hors assainissement et eau)

I – L'EQUILIBRE DES BUDGETS ANNEXES (dont reports N-1 et affectation des résultats)

		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
BATIMENT	Dépenses	Ordre	927 583	226 573	1 154 156
		Réel	362 931	1 103 643	1 466 574
	Recettes	Ordre	176 573	977 583	1 154 156
		Réel	1 113 941	352 633	1 466 574
	TOTAL		0	0	0
ZAC	Dépenses	Ordre	20 895 107	20 882 181	41 777 288
		Réel	9 196 576	4 746 423	13 942 999
	Recettes	Ordre	20 882 181	20 895 107	41 777 288
		Réel	9 209 502	4 733 497	13 942 999
	TOTAL		0	0	0
QUARTIERS VAUBAN	Dépenses	Ordre	475 911	575 670	1 051 581
		Réel	346 010	2 310 013	2 656 023
	Recettes	Ordre	525 670	525 911	1 051 581
		Réel	296 251	2 359 772	2 656 023
	TOTAL		0	0	0
CENTRE BALNEO LUDIQUE	Dépenses	Ordre	957 287	1 680 201	2 637 488
		Réel	613 500	897 441	1 510 941
	Recettes	Ordre	1 320 027	1 317 461	2 637 488
		Réel	250 760	1 260 181	1 510 941
	TOTAL		0	0	0
ORDURES MENAGERES	Dépenses	Ordre	0	0	0
		Réel	14 065 740	0	14 065 740
	Recettes	Ordre	0	0	0
		Réel	14 065 740	0	14 065 740
	TOTAL		0	0	0

- **Le budget Bâtiment** : reprend l'ensemble des bâtiments loués à des tiers privés soumis à TVA. Il s'agit d'un budget géré en hors taxes. Les dépenses reprises au titre de ce budget concernent, en fonctionnement, les taxes foncières et les dépenses courantes de ces bâtiments. Dans le cadre du budget 2019, une dépense liée à la dommage-ouvrage pour la construction du campus numérique a été prévue à hauteur de 23K€.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux loyers et au remboursement par les locataires de la TEOM.

En investissement, les dépenses d'équipement concernent pour une grosse partie les travaux liés à la construction du campus numérique qui débutent en 2019. En recettes d'investissement, sont prévues une subvention de 15K€ et une avance remboursable du Budget Principal pour 75K€.

- **Le budget ZAC** : ce budget est également un budget géré en hors taxes. Les dépenses prévues au budget 2019 concernent l'aménagement des zones d'activités du territoire en vue de l'implantation d'entreprises. Les recettes correspondent aux cessions de terrains pour l'implantation ou l'extension d'entreprises.
- **Le budget des Quartiers Vauban** : En fonctionnement, ce budget reprend en dépenses l'entretien des terrains et les taxes foncières. Ces dépenses sont financées par le Budget Principal pour un montant en recettes de fonctionnement de 296 251€.

En investissement, les crédits prévus en dépenses sont affectés au financement de la réfection des remparts et à la poursuite de la restauration de la chapelle. En recettes d'investissement, sont prévus des cofinancements en provenance de l'Etat, de la Région et de l'Europe, et des produits de cessions.

- **Le budget Centre Balnéoludique** : En fonctionnement, ce budget reprend, en dépenses, la contribution forfaitaire à verser au délégataire, la SNC Aquarena, pour l'exploitation du centre balnéoludique ainsi que le solde de l'indemnité pour perte d'exploitation consécutive à la fermeture pour travaux du centre balnéoludique.

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2019 reprennent quelques gros travaux d'entretien.

- **Le budget Ordures Ménagères** : En fonctionnement, les dépenses reprennent l'intégralité du coût du ramassage et du traitement des ordures ménagères pour 14,1M€. Ces dépenses sont équilibrées en recettes par les produits issus de la TEOM estimés à 12,9M€. Ces prévisions ont été établies sur la base d'une évolution des bases cadastrales de +2,2% pour les locaux d'habitation (IPCH) et de +0,2% pour les locaux professionnels qui ont fait l'objet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (évolution moyenne des tarifs).

S'agissant des taux, aucune hausse n'est prévue pour 2019. Les taux de TEOM inchangés sont donc de 12,45% en zone 1 et de 9,95% en zone 2.

Le taux de couverture des dépenses liées aux ordures ménagères par la TEOM est de 91,6%, le solde étant financé par une subvention d'équilibre émanant du budget principal à hauteur de 1,2M€.

L'ensemble des budgets annexes est équilibré.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVUES AU BP 2019

Sur les budgets annexes, hors assainissement et eau, le montant des dépenses et des recettes d'équipement s'élève respectivement à 9 564 683€ en dépenses et à 1 851 236€ de ressources d'équipement (cofinancements + cessions).

BUDGET BATIMENT	DEPENSES	RECETTES
Développement économique	921 098	150 000
<i>Adrianor</i>	<i>50 000</i>	
<i>Samada</i>	<i>10 000</i>	
<i>Bat des trois parallèles</i>	<i>65 000</i>	
<i>Campus numérique - CESI</i>	<i>796 098</i>	<i>150 000</i>
TOTAL	921 098	150 000

BUDGET ZAC	DEPENSES	RECETTES
Développement économique	3 490 000	1 162 221
<i>ZI EST</i>	<i>1 700 000</i>	
<i>Zone activité Thélus</i>	<i>100 000</i>	<i>29 400</i>
<i>Artoipole I</i>	<i>20 000</i>	
<i>Artoipole II</i>	<i>650 000</i>	
<i>Actiparc</i>	<i>1 000 000</i>	<i>1 042 821</i>
<i>Bonnettes</i>	<i>20 000</i>	<i>90 000</i>
Aménagement	3 800 000	0
<i>Acquisition terrains (EPF)</i>	<i>2 900 000</i>	
<i>Mail des Rosati</i>	<i>100 000</i>	
<i>Val de Scarpe II</i>	<i>30 000</i>	
<i>Site Mory/Beckaert Viabilisation</i>	<i>770 000</i>	
TOTAL	7 290 000	1 162 221

BUDGET QUARTIERS VAUBAN	DEPENSES	RECETTES
Aménagement	1 217 585	539 015
<i>Réfection des remparts</i>	<i>500 000</i>	
<i>Restauration Chapelle</i>	<i>497 585</i>	<i>89 541</i>
<i>Requalification phase 2</i>		<i>119 474</i>
<i>Cessions</i>		<i>330 000</i>
<i>Citadelle Plantations</i>	<i>10 000</i>	
<i>Travaux bâtiments divers</i>	<i>210 000</i>	
TOTAL	1 217 585	539 015

BUDGET BALNEO	DEPENSES	RECETTES
Attractivité	136 000	
<i>Travaux Centre balnéoludique</i>	<i>136 000</i>	
TOTAL	136 000	0

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ASSAINISSEMENT**

I – LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES

FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	1 787 680	Amort.	301 623
	Vir. vers sect. Invest.	3 695 226		
	Dépenses Réelles	936 304	Recettes Réelles	3 759 475
			Résultat de fonct. N-1	2 358 111
	6 419 209	=	6 419 209	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	301 623	Vir. de la sect. Fonct.	3 695 226
	Op. patrimoniales	50 000	Amort.	1 787 680
	Déficit d'invest. N-1	1 109 643	Op. patrimoniales	50 000
	Dépenses d'équip. N	7 059 300	Résultat de fonct. Cap. N-1	1 109 643
	Dépenses d'équip. Reports N-1	338 331	Recettes d'équip. N	499 136
	Fonds de roulement	80 426	Recettes d'équip. Reports N-1	764 535
	Remb. Capital de la dette	1 337 778	Emprunt prévisionnel	1 200 000
	Avances Forfaitaires	50 000	Av. Remb. Agence Eau dt reports N-1	1 220 882
		10 327 101	=	10 327 101

Après affectation des résultats et intégration des reports issus de N-1, le budget primitif 2019 s'équilibre :

- en fonctionnement à 6 419 209€
- et en investissement à 10 327 101€

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2019 s'élèvent à 3 759 475€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 6 117 586€ en prenant en compte de résultat de fonctionnement de N-1 pour 2 358 111€. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2018 s'élèvent à 936 304€.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
<u>Charges à caractère général</u>	270 930	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 358 111
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	238 814	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	3 181 375
<u>Autres charges de gestion courante</u>	14 500	Subventions d'exploitations	520 000
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	327 060	Autres produits de gestion courante	43 100
<u>Charges exceptionnelles</u>	75 000	Produits exceptionnels	15 000
<u>Provisions</u>	10 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	936 304	TOTAL RECETTES REELLES	6 117 586

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2019, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges à caractère général correspondant principalement à des dépenses pour les contrôles de conformité, les taxes foncières, les taxes hydrauliques, des intérêts de la dette et des charges de personnel.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués composées notamment de la surtaxe assainissement prévue à hauteur de 2 791 375€ (surtaxe de 0,6850€/m³), la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif prévue à hauteur de 260 000€ et des subventions d'exploitation émanant principalement de l'Agence de l'Eau au titre de la surprime d'épuration prévue à hauteur de 520 000€. Les autres produits de gestion courante correspondent à la redevance pour frais de conformité payée par le délégataire conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public).

- **L'EPARGNE BRUTE PREVISIONNELLE**

Rappel : l'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au budget primitif 2019, l'épargne brute prévisionnelle est de 2,8 M€

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
<u>Déficit investissement reporté N-1</u>	1 109 643	<u>Couverture du déficit N-1 + Reports N-1 (1068)</u>	1 109 643
<u>Dépenses d'équipement</u> (20,21,23,26,4581)	7 059 300	<u>Subventions d'investissement</u> et opérations cpte de liers	499 136
<u>Dépenses d'équipement reporté de N-1</u> (20,21,23,26,4581)	338 331	<u>Subventions d'investissement reporté N-1</u>	764 535
<u>FDR</u>	80 426	<u>Avances remboursables + reports N-1</u> (Agence de l'Eau)	1 220 882
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	1 337 778	<u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u>	1 200 000
<u>Avances forfaitaires</u>	50 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	9 975 478	TOTAL RECETTES REELLES	4 794 195

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports, sont prévues à hauteur de 7 059 300€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette est inscrite pour un montant de 1 337 778€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipements pour 499 136€ (hors reports)
- et des avances remboursables consenties par l'Agence de l'Eau pour 1 220 882€

L'équilibre de la section d'investissement est opéré avec un recours prévisionnel à l'emprunt de 1,2M€.

Liste des opérations d'équipement et autres prévues au budget assainissement en 2019 :

COMMISSION 5 - ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Assainissement	7 059 300	499 136
<i>Réalisation d'ouvrages</i>	<i>4 467 000</i>	<i>32 858</i>
<i>Travaux de collecteurs</i>	<i>2 321 000</i>	<i>333 903</i>
<i>Délégation pour raccordement aux réseaux</i>	<i>120 000</i>	<i>120 000</i>
<i>Travaux de branchements</i>	<i>90 000</i>	
<i>Contrôle d'étanchéité</i>	<i>58 300</i>	
<i>Terrains</i>	<i>3 000</i>	<i>0</i>
<i>Etudes</i>		<i>12 375</i>
TOTAL	7 059 300	499 136

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET EAU

I – LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES

FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	610 752	Amort.	61 641
	Vir. vers sect. Invest.	2 154 282		
	Dépenses Réelles	268 658	Recettes Réelles	1 253 199
			Résultat de fonct. N-1	1 718 852
		3 033 692	=	3 033 692
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
	Amort.	61 641	Vir. de la sect. Fonct.	2 154 282
	Op. patrimoniales	50 000	Amort.	610 752
			Op. patrimoniales	50 000
			Excédent invest.t N-1	327 560
			Résultat de fonct. Cap. N-1	234 465
	Dépenses d'équip. N	1 442 100	Recettes d'équip. N	68 950
	Dépenses d'équip. Reports N-1	562 025	Recettes d'équip. Reports N-1	0
	Fonds de roulement	1 108 243		
	Remb. Capital de la dette	172 000	Emprunt prévisionnel	0
	Avances Forfaitaires	50 000		
		3 446 009	=	3 446 009

Après affectation des résultats et intégration des reports de N-1, le budget primitif 2019 s'équilibre :

- en fonctionnement à 3 033 692€
- et en investissement à 3 446 009€.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2019 s'élèvent à 1 253 199€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et à 2 972 051€ excédent reporté de N-1 compris. Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2019 s'élèvent à 268 658€.

FONCTIONNEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
<u>Charges à caractère général</u>	95 810	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 718 852
<u>Charges de personnel et frais assimilés</u>	87 540	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe eau)	1 184 199
<u>Autres charges gestion de courante</u>	1 000	Autres produits de gestion courante	69 000
<u>Charges financières</u> (intérêts dette)	80 808	Produits exceptionnels	
<u>Charges exceptionnelles</u>	3 500		
TOTAL DEPENSES REELLES	268 658	TOTAL RECETTES REELLES	2 972 051

- **COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Pour 2019, les dépenses prévisionnelles en fonctionnement se répartissent majoritairement entre des charges courantes correspondant à des taxes foncières, des dépenses de personnel et des intérêts de la dette.

- **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et d'autres produits de gestion courante (redevance pour contrôle et redevances pour occupation du domaine public).

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe eau revenant à la CUA prévue à hauteur de 1 002 326€ (0,2029€/m3) ainsi que les ressources liées à la location des compteurs d'eau par le délégataire pour 181 873€.

- **L'EPARGNE BRUTE EN HAUSSE**

Le BP 2019 fait ressortir une épargne brute prévisionnelle de 0,98M€.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT			
<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
		<u>Excédent d'investissement reporté</u>	327 560
		<u>Couverture du déficit N-1 et reports N-1 (1068)</u>	234 465
<u>Dépenses d'équipement (20.204,21,23.45)</u>	1 442 100	<u>Subventions d'équipement</u>	68 950
<u>Dépenses d'équipement reports N-1 (20.204,21,23)</u>	562 025	<u>Subventions d'équipement reports N-1</u>	0
<u>FDR</u>	1 108 243		0
<u>Remboursement du capital de la dette</u>	172 000	<u>Besoin prévisionnel d'emprunt</u>	0
<u>Avances forfaitaires</u>	50 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	3 334 368	TOTAL RECETTES REELLES	630 975

- **COTE DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'équipement, hors reports de dépenses d'équipement de N-1, sont prévues à hauteur de 1 442 100€.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été enregistrée à 172 000€.

- **COTE RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

Les ressources d'investissement de ce budget correspondent à des subventions d'équipement pour 68 950€.

L'équilibre de la section d'investissement est opéré sans recours à l'emprunt.

Liste des opérations d'équipement et autres prévues budget eau en 2019 :

COMMISSION 5 - EAU	DEPENSES	RECETTES
Eau	1 442 100	68 950
<i>Travaux de conduite</i>	<i>1 000 000</i>	
<i>Réservoirs et château d'eau</i>	<i>200 000</i>	
<i>Travaux DUP sur ouvrages neufs</i>	<i>100 000</i>	<i>68 950</i>
<i>Traitement site Méaulens</i>	<i>100 000</i>	
<i>Etudes</i>	<i>30 000</i>	<i>0</i>
<i>Terrains</i>	<i>2 000</i>	<i>0</i>
<i>Indemnités servitudes</i>	<i>100</i>	
<i>Travaux DUP sur ouvrages existants</i>	<i>10 000</i>	
TOTAL	1 442 100	68 950

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGETS CONSOLIDES
DEPENSES D'EQUIPEMENT DONT REPORTS DE N-1**

	DEPENSES			RECETTES		
	Reports 2018	BP 2019	TOTAL 2019	Reports 2018	BP 2019	TOTAL 2019
B.PRINCIPAL	9 820 429	24 639 603	34 460 032	2 907 541	3 893 507	6 801 048
B.BATIMENT	27 327	921 098	948 425	0	150 000	150 000
B.ZAC	1 906 576	7 290 000	9 196 576	0	1 162 221	1 162 221
B.CENTRE BALNEO	761 441	136 000	897 441	0	0	0
B.QUARTIERS VAUBAN	661 687	1 217 585	1 879 272	240 599	539 015	779 614
B.TRANSPORT	657 953	8 411 500	9 069 453	58 000	95 000	153 000
B.ASSAINISSEMENT	338 331	7 059 300	7 397 631	1 480 433	499 136	1 979 569
B.EAU	562 025	1 442 100	2 004 125	0	68 950	68 950
TOTAL	14 735 769	51 117 186	65 852 955	4 686 573	6 407 829	11 094 402

Le BP 2019 prévoit, tous budgets confondus, 51,1M€ de dépenses d'équipement et 6,4M€ de recettes d'équipement (subventions et cessions).

En y incluant les reports de N-1, le budget primitif de l'exercice 2019 enregistre 65,9M€ de dépenses d'équipement dont 14,7M€ de reports issus de N-1. En ce qui concerne les recettes, celles-ci sont prévues à hauteur de 11,1M€ dont 4,7M€ de reports issus de 2018.